



Alfortville, le 07 AVR. 2021

Objet : extension du périmètre de stationnement réglementé

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, la Ville améliore sa politique de stationnement pour permettre aux Alfortvillaises et aux Alfortvillais de bénéficier de solutions de stationnement nombreuses et accessibles et répondre ainsi à une demande croissante.

La mise en place du stationnement réglementé en 2018, suivie d'une phase d'extension en 2019, a permis une rotation plus importante des véhicules sur les secteurs considérés et a notamment permis de libérer des places de stationnement. Ceci, en parallèle du travail d'enlèvement des véhicules ventouses mené par la police municipale.

Ainsi, comme je vous l'avais déjà annoncé, **nous allons prochainement étendre la zone de stationnement réglementée à votre quartier.**

La zone réglementée permettra de limiter le stationnement permanent de véhicules. **La Ville d'Alfortville est l'une des rares villes en France à avoir décidée de fixer le montant de son FPS à 17 euros, soit l'équivalent de la précédente amende.**

A partir du 1^{er} juin 2021, vous ferez ainsi partie intégrante de la zone de stationnement réglementée. A cet égard, vous pourrez bénéficier des avantages accordés aux riverains, soit **un abonnement de résident au tarif très réduit de 2 euros la semaine.**

Ainsi, **cet abonnement vous permettra de vous garer dans toute la ville**, zone réglementée incluse, sans avoir à payer le stationnement. Votre plaque d'immatriculation sera en effet enregistrée dans le logiciel de contrôle afférent.

Chaque ménage peut bénéficier de deux abonnements de stationnement, le deuxième étant au prix réduit de 50 %, soit 1 euro par semaine.

Pour en bénéficier, je vous invite à vous adresser à la police municipale 01 58 73 29 99.

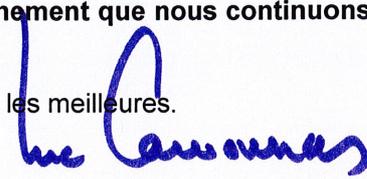
Pour rappel, le stationnement reste payant, uniquement de 9h à 19h, du lundi au vendredi. Il est gratuit le samedi, le dimanche, les jours fériés et le mois d'août.

La carte illustrant la zone d'extension est affichée sur le flyer joint à ce courrier.

Dès le 19 avril prochain, des travaux préparatoires (marquage au sol, pose d'horodateurs,...) se dérouleront dans votre quartier, ceci afin de permettre une mise en application du stationnement payant dans votre rue au 1^{er} juin 2021. Pour rendre possible et faciliter cette opération, des restrictions sur le stationnement ou encore la circulation pourront être mises en place par intermittence et suivant l'avancement des travaux. **J'attire votre attention et vous invite à prendre connaissance des éventuels arrêtés affichés dans votre rue et sur lesquels les restrictions seront précisées.**

Notre politique de stationnement a pour principal objectif de rendre la vie plus simple aux habitants de notre ville. C'est bel et bien un véritable plan de stationnement que nous continuons à mettre en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.


Luc CARVOUNAS
Maire

